

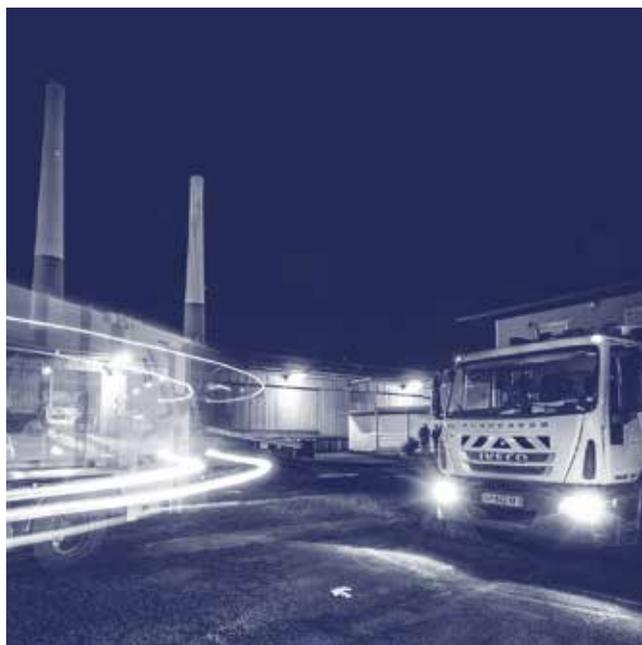
RAPPORT
ANNUEL
2021



PRIX ET QUALITÉ
DU SERVICE
PUBLIC
DE GESTION
DES DÉCHETS

**LE
HAVRE
SEINE**
MÉTROPOLE

lehavreseinemetropole.fr



Avant-propos

Une obligation réglementaire

Dans le cadre de la loi Barnier du 2 février 1995, chaque président d'Établissement Public de Coopération Intercommunale ou maire de commune doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets dont il a la charge (collecte et traitement ou collecte ou traitement suivant les compétences de la collectivité).

Information et transparence

Ce rapport présente, de manière synthétique, les conditions techniques, organisationnelles et financières dans lesquelles a été exploité le service public d'élimination des déchets sur l'ensemble du territoire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole en 2021. Il permet l'information du public sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et favorise une prise de conscience des enjeux du tri des déchets, de l'économie circulaire et du rôle de chacun dans la gestion locale des déchets. Ce document est consultable en version numérique sur le site internet de la Communauté urbaine : lehavreseinemetropole.fr

SOMMAIRE

1

Chapitre 1
**Le territoire
desservi**

p.4

2

3

Chapitre 2
**La prévention
des déchets**

p.9

Chapitre 3
**La collecte des déchets :
organisation**

p.12

4

Chapitre 4
**La collecte
des déchets :
bilan**

p.22

5

Chapitre 5
**Le traitement
des déchets :
organisation**

p.25

6

Chapitre 6
**Le traitement
des déchets : bilan**

p.29

7

**Chapitre 7
L'emploi
dans le secteur
des déchets**

p.34

8

**Chapitre 8
Modalités
d'exploitation du
service public de
gestion des déchets**

p.35

9

**Chapitre 9
Budget,
coût du service
et financement**

p.37

10

**Chapitre 10
Structure
du coût**

p.38

11

**Chapitre 11
Coût des
différents
flux de
déchets**

p.40

12

**Chapitre 12
Évolution
des coûts**

p.47

Chapitre 1

LE TERRITOIRE DESSERVI

1.1. Présentation du périmètre



LE HAVRE SEINE
MÉTROPOLE

UNE ALLIANCE DE 54 COMMUNES




275 000
HABITANTS

UNE ÉVIDENCE TERRITORIALE

Le territoire constitue un bassin de vie et d'emploi important. Plus de 100 000 actifs y habitent et 92% d'entre eux y travaillent.

Un espace de vie au sein duquel les habitants s'organisent depuis longtemps à l'échelle du quotidien, pour travailler, suivre des études, faire leurs courses, se soigner, pratiquer une activité culturelle, sportive ou de loisirs...

DE VRAIES COMPÉTENCES, LES MOYENS D'AGIR

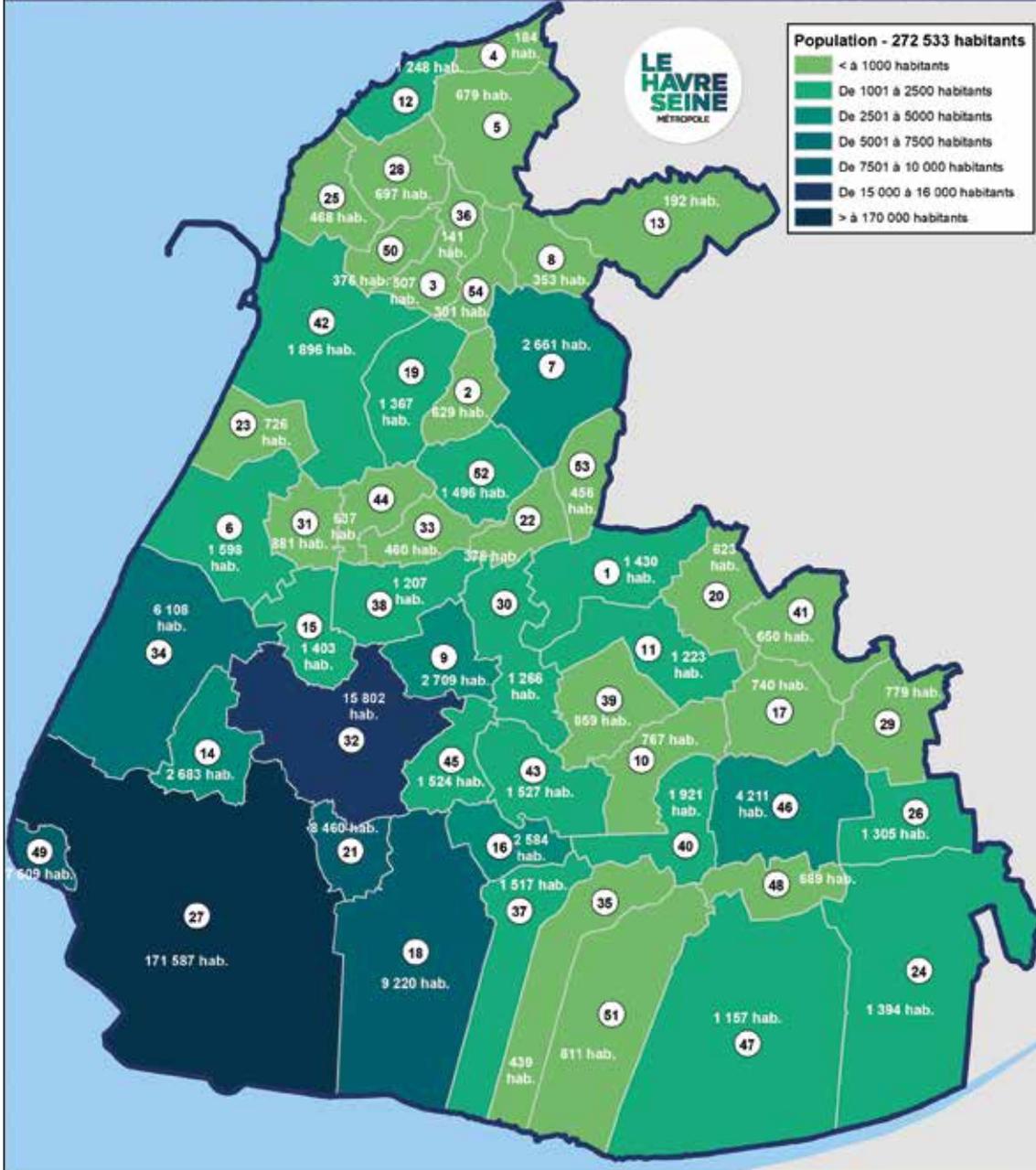
Compétences obligatoires : développement économique, tourisme ; aménagement de l'espace communautaire (PLUI, mobilité, voirie) ; équilibre social de l'habitat ; politique de la ville ; services d'intérêt collectif ; environnement et cadre de vie (déchets ménagers, lutte contre la pollution de l'air, défi de l'eau) ; aires d'accueil des gens du voyage.

Compétences choisies : aménagement numérique du territoire ; agriculture ; santé et salubrité publiques ; prévention des risques majeurs ; gestion des eaux pluviales et ruissellement ; soutien au sport de haut niveau ; maîtrise d'ouvrage pour la construction d'établissements d'enseignement supérieur ; mise en place d'un SIG communautaire ; mise en valeur de l'environnement ; gestion des trafics routiers ; relations avec les communautés éducatives ; services à la population ; chemins de randonnée ; aide aux associations ; relations culturelles.

Les communes

1 Angerville-l'Orcher	13 Fongeuusemière	25 La Poterie-Cap-d'Antifer
2 Anglesqueville-l'Esneval	14 Fontaine-la-Mallet	26 La Remuée
3 Beaufrepère	15 Fontenay	27 Le Havre
4 Bénouville	16 Gainneville	28 Le Tilleul
5 Bordeaux-Saint-Clair	17 Gommerville	29 Les Trois-Pierres
6 Cauville-sur-Mer	18 Gonfreville-l'Orcher	30 Manéglise
7 Criquetot-l'Esneval	19 Gonneville-la-Mallet	31 Mannevillette
8 Cuverville	20 Graimbouville	32 Montvilliers
9 Épouville	21 Harfleur	33 Notre-Dame-du-Bec
10 Épretot	22 Hermeville	34 Octeville-sur-Mer
11 Étainhus	23 Heuqueville	35 Oudalle
12 Étretat	24 La Cerlangue	36 Pierrefiques
		37 Rogerville
		38 Rolleville
		39 Sainneville
		40 Sainte-Adresse
		41 Saint-Aubin-Routot
		42 Saint-Gilles-de-la-Neuville
		43 Saint-Jouin-Branneval
		44 Saint-Laurent-de-Brévedent
		45 Sainte-Marie-au-Bosc
		46 Saint-Martin-du-Bec
		47 Saint-Martin-du-Manoir
		48 Saint-Romain-de-Colbosc
		49 Saint-Vigor-d'Ymonville
		50 Saint-Vincent-Cramesnil
		51 Sandouville
		52 Turretot
		53 Vergetot
		54 Villainville

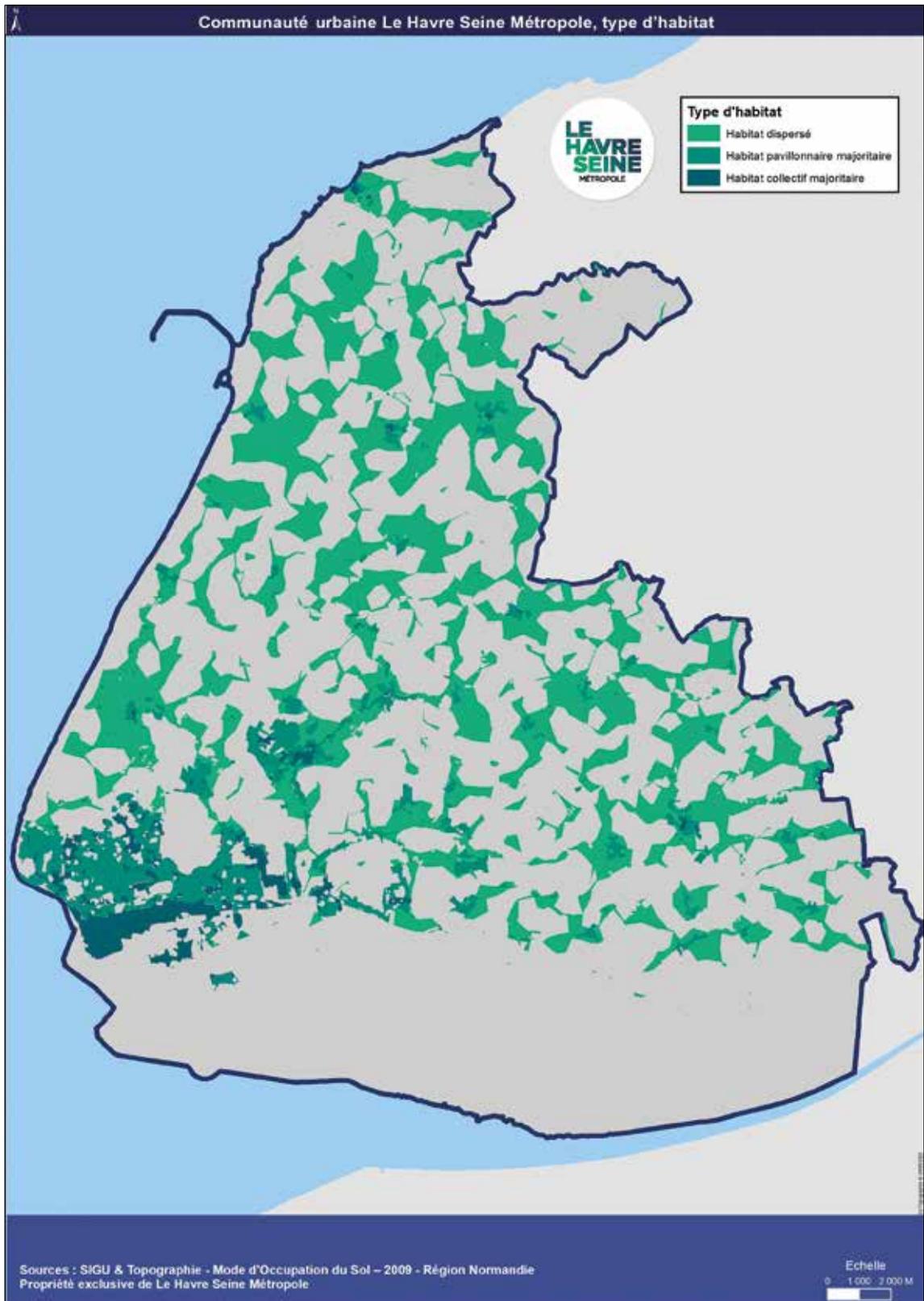
COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE, UNE ALLIANCE DE 54 COMMUNES



Sources : SIGU & Topographie - INSEE, Recensement de la population 2018
 Crédits : Propriété exclusive de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

Echelle
 0 1 000 2 000 M

1.2. Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement





Chapitre 2

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

2.1. Description des limites territoriales de la compétence

La Communauté urbaine est en charge de la compétence collecte et traitement des déchets sur l'ensemble de son territoire.

1.3.1. Déchets des ménages pris en charge par le service

	Collecte séparée	Points d'apports volontaires	Centres de recyclage
Ordures ménagères	X	X	
Recyclables secs	X	X	X
Verre	X (saison estivale)	X	X
Biodéchets	X		X

La collecte sélective, aussi appelée collecte séparée, représente l'ensemble des collectes hors la collecte d'ordures ménagères résiduelles (OMR).

2.2. Compétences

1.4.1. Répartition des compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés

Sur le territoire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, les collectes de déchets en porte à porte ou sur point d'apport volontaire peuvent être réalisées soit par les agents de la Communauté urbaine, soit par un prestataire de service.

Le traitement des déchets n'est pas réalisé en régie par la Communauté urbaine mais délégué à des prestataires de traitement.

	Gestion en régie	Gestion prestataire
Collectes en porte-à-porte	Oui	Oui
Collectes en point d'apport volontaire	Oui	Oui
Collectes en centres de recyclage	Oui	Non
Traitements des déchets	Non	Oui

2.3. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

	Tonnages 2010 (en tonnes) <small>(données extraites RA 2010)</small>	Tonnages 2021 (en tonnes)	Indice de réduction par rapport à 2010
Tonnages avec gravats	186 332	175 247	-6,3%
Tonnages sans gravats	162 139	150 284	-7,4%

2.2. Faits marquants

• ARRIVÉE DES AMBASSADEURS DU TRI :

Sur l'année 2021, 5 ambassadeurs du tri ont été recrutés afin d'aller à la rencontre des usagers sur la qualité du tri. Ces derniers réalisent des opérations en porte à porte notamment dans l'habitat collectif avec passage de consignes et distribution de documents (guides du tri et sacs de précollecte). En 2021, 960 personnes rencontrées sur plus de 2000 adresses.

• SENSIBILISATION ET FORMATION DES AGENTS DE PROXIMITÉ DES BAILLEURS SOCIAUX

Rencontre de tous les bailleurs partenaires : formation en salle de 1h30 et diagnostic sur le terrain. En tout, partenariat avec 4 bailleurs : LOGEO, Alcéane, Habitat 76 et 3F avec 280 agents de proximité formés et 75 RDV sur le terrain. Le reste est programmé sur l'année 2022.

• PLANTES EN FÊTES

Participation à la 29^{ème} édition de Plantes en Fêtes avec présence de la direction Cycle du déchet sur l'ensemble du Week-end pour aborder les thématiques du jardinage durable.

• TRANSAT JACQUES

Participation à la transat Jacques Vabre avec la mise en lumière de différents partenaires : conférence du prestataire Cliiink au sein du pavillon Initiatives positives et mise en relation de partenaires pour le programme des conférences sur une économie circulaire.

• PLASTIC ODYSSEY

Présence du village de l'association Plastic Odyssey au Havre pour présenter des solutions contre la pollution plastique et protéger l'Océan. Lors de son étape au Havre, les citoyens ont été ainsi invités à découvrir l'univers de Plastic Odyssey, la maquette de son navire et ses machines de recyclage, les grands enjeux de la pollution plastique dans le monde ainsi que les solutions pour y faire face.

• RÉINVENTIF

- 6^e édition du salon du réemploi et du recyclage
- 8 500 visiteurs
- 4 jours d'expositions
- 1 700 m² de surface
- 82 exposants



© Le Havre Seine Métropole - Patrick Boulien

- 183 000€ de budget total
- Participation financière :
 - La région Normandie : 15 000€
 - Éco-systèmes : 10 000€
 - VEOLIA : 4 500€
 - UNIFER : 2 000€
 - TRANSDEV : 4 500€
 - SAVERGLASS : 2 000€

Chapitre 3

LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION

3.1. Pré-collecte

La mission principale du service Précollecte est la mise à disposition de contenants aux usagers, particuliers et/ou professionnels pour recueillir les ordures ménagères, les emballages et les biodéchets. Des missions complémentaires sont proposées : étude préalable de détermination des volumes, maintenance des conteneurs, lavage et gestion de ces contenants, études pour l'amélioration de circulation des véhicules de collecte et pour des aménagements divers pour le stockage et la présentation des conteneurs au vidage. Aujourd'hui, ces réceptacles sont en majorité des bacs roulants. Ils ont remplacé poubelles rondes et sacs plastiques pour des raisons de propreté et de sécurité du travail des opérateurs.



© TantDeMM

En ce qui concerne la collecte, le bac roulant est le plus utilisé. Il est conçu pour résister aux sollicitations extérieures (écarts de température, chocs, etc.) et aux contraintes mécaniques imposées lors du levage et du vidage. Des améliorations esthétiques (design, couleur, ...) et sonores (ouverture/fermeture, roulement, ...) ont également été apportées pour une meilleure intégration des bacs dans le cadre de vie. Il existe plusieurs gammes de bacs roulants, à 2 ou 4 roues, d'un volume de 120 à 770 litres.

- Bacs pour la collecte des ordures ménagères résiduelles.
- Bacs équipés de couvercle doté d'ouverture spécifique et de serrure automatique pour la collecte des déchets recyclables.
- Bacs équipés d'aération et double fond pour la collecte des biodéchets.

3.2. Population desservie :

	Collecte en porte à porte	Collecte en point d'apport volontaire
	Année 2021	1 955 points
Population (source : population totale INSEE 2018)	272 533	272 533
Bénéficiaires n'étant pas des ménages	5 066	0
	Année 2020	1 556 points
Population (source : population totale INSEE 2017)	272 745	272 754
Bénéficiaires n'étant pas des ménages	4 639	0

3.3. Équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire :

	Nombre de contenants disponibles	Type de contenant	Ratio du nombre de contenant par habitant	Tonnage collecté ménager
Emballages en verre	784	Colonnes aériennes et enterrées	1 colonne pour 346 habitants	6 390 t
Recyclables secs des ordures ménagères hors verre	563	Colonnes aériennes et enterrées	1 colonne pour 482 habitants	1 237 t
Ordures ménagères résiduelles	497	Colonnes enterrées	1 colonne pour 546 habitants	5 169 t
Textiles	111	Colonnes aériennes	1 colonne pour 2457 habitants	657 t
Déchets dangereux	4	Armoires	NS	371 t
Huiles de moteur	9	Colonnes à huile	NS	84 t
Pneus	5	Conteneurs fermés	NS	Non renseigné
Déchets des centres de recyclage	83	Bennes	NS	78 781 t
Total	2 056	NS	NS	92 631 t

3.4. Organisation de la collecte en porte à porte

3.4.1. Spécifications de la collecte

	OMR	Recyclables secs hors verre	Biodéchets
Population desservie	272 533	272 533	57 332
Tonnages annuels	65 162 t	11 304 t	5 899 t
Distances parcourues pour la collecte	454 554 km	257 693 km	92 736 km
Couleur du bac concerné	Couvercle gris	Couvercle jaune	Couvercle marron

Les recyclables secs hors verre (RSOM hors verre) correspondent aux déchets d'emballages et papiers journaux magazines à l'exception du verre. De manière générale, il s'agit des déchets déposés dans le bac jaune.



L'ensemble de la population est concernée par la collecte en porte-à-porte des OMR, les points de regroupements en pied d'immeuble étant considérés comme de la collecte en porte-à-porte.

3.4.2. Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers :

Les seuils de collecte pour les producteurs non ménagers correspondent au volume maximal qui peut être collecté en une seule fois chez un professionnel. Au-delà de ce seuil, le professionnel n'est pas collecté.

Les seuils appliqués aux collectes des producteurs non ménagers sont les suivants :

- Pour les OMR le seuil maximum est de 14 bacs de 750L soit une capacité totale de 10 500L.
- Pour les RSOM hors verre la dotation maximum est de 5 bacs de 240L soit une capacité totale de 1200L.
- Pour les biodéchets la dotation maximum autorisée est de 2 bacs de 240L soit une capacité totale de 480L par collecte.
- Pour le verre la dotation maximum est d'un volume de 1 000L.

3.4.3. Population desservie par la collecte séparée en porte à porte :

La collecte séparée représente l'ensemble des collectes hors collecte d'ordures ménagères résiduelles (OMR).

100% de la population de la Communauté urbaine est desservie par la collecte séparée qui, quand elle n'est pas réalisée en porte-à-porte, est réalisée en apport volontaire. La collecte des biodéchets en revanche ne dessert que les pavillons des communes indiquées dans le tableau ci-dessous.

Les communes concernées par la collecte des biodéchets sur l'habitat pavillonnaire sont :

Jour de collecte	Commune collectée
Lundi matin	Fontaine-la-Mallet ; Le Havre ville haute ; Sainte-Adresse
Mercredi matin	Gonfreville-l'Orcher ; Le Havre ville haute ; Sainte-Adresse
Mercredi après-midi	Montivilliers
Vendredi matin	Harfleur

3.4.4. Population desservie par la collecte des ordures ménagères résiduelles :

D'une manière générale, le ramassage des ordures ménagères est réalisé en porte-à-porte, et en bacs, sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine.

Quelques cas particuliers demeurent toutefois lorsque l'usager ne peut être desservi à domicile en raison de contraintes techniques importantes (impasses, voies étroites ou dangereuses par exemple). Dans ces cas de figure, la collecte sur points de regroupement est alors privilégiée. Par ailleurs, et pour des raisons d'optimisation des collectes, le développement des collectes sur points enterrés en bas d'immeuble est une solution de plus en plus développée notamment lors de projets de rénovation.

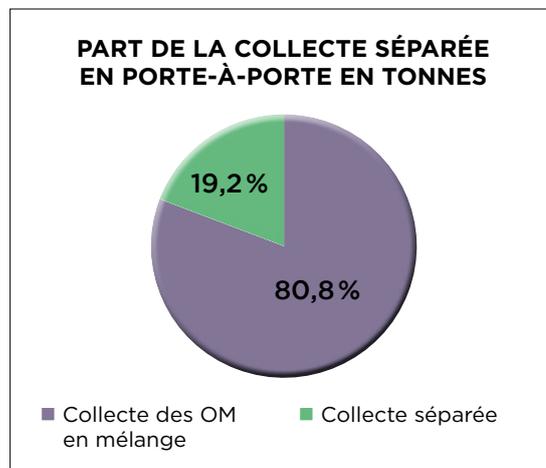
Population desservie en porte-à-porte	Population desservie en apport volontaire
272 533	272 533



© TantDeMM

3.4.5. Part de la collecte sélective dans la collecte en porte à porte :

La collecte sélective, aussi appelée collecte séparée, représente l'ensemble des collectes hors la collecte d'ordures ménagères résiduelles (OMR). Dans le cas des collectes en porte-à-porte, il s'agit de la collecte des recyclables secs hors verre (la poubelle jaune) et des biodéchets (la poubelle marron). Le graphique ci-dessous représente la proportion de déchets collectés en collecte sélective par rapport à l'ensemble du tonnage de déchets collecté hors centres de recyclage.



3.5. Fréquence de la collecte en porte à porte :

Près de 80 circuits de collectes ordures ménagères, des emballages hors verre et des biodéchets sont nécessaires chaque jour pour collecter en porte-à-porte les déchets produits sur tout le territoire. La collecte est réalisée avec des bennes d'ordures ménagères (BOM) de volumes variables (de 4 à 20m³) afin de s'adapter au mieux à la configuration des voies rencontrées dans les communes.



	Collecte RSOM hors verre	Collecte résiduelle	Population desservie (en habitants, données INSEE 2019)
Angerville-l'Orcher	1 fois toutes les deux semaines	1 fois par semaine	1 420
Anglesqueville-l'Esneval	1 fois toutes les deux semaines	1 fois par semaine	654
Beaurepaire	1 fois toutes les deux semaines	1 fois par semaine	505
Bénouville	1 fois toutes les deux semaines	1 fois par semaine	190
Bordeaux-Saint-Clair	1 fois toutes les deux semaines	1 fois par semaine	671
Cauville-sur-Mer	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 621
Criquetot centre	1 fois toutes les deux semaines	2 fois par semaine	2 652
Criquetot périphérie	1 fois toutes les deux semaines	1 fois par semaine	
Cuerville	1 fois toutes les deux semaines	1 fois par semaine	350
Épouville	1 fois par semaine	1 fois par semaine	2 693
Épretot	1 fois par semaine	1 fois par semaine	790
Étainhus	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 232
Étretat	1 fois toutes les deux semaines	3 fois par semaine	1 243
Fongeusemare	1 fois par semaine	1 fois par semaine	190
Fontaine-la-Mallet	1 fois par semaine	1 fois par semaine	2 686
Fontenay	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 545
Gainneville	1 fois par semaine	1 fois par semaine	2 557
Gommerville	1 fois par semaine	1 fois par semaine	738
Gonfreville-l'Orcher	1 fois par semaine	1 fois par semaine	9 183
Gonneville-la-Mallet	1 fois toutes les deux semaines	1 fois par semaine	1 391
Graimbouville	1 fois par semaine	1 fois par semaine	624
Harfleur centre Harfleur Nord Harfleur Sud	1 fois par semaine 1 fois par semaine 1 fois par semaine	4 fois par semaine 1 fois par semaine 1 fois par semaine	8 414
Hermeville	1 fois toutes les deux semaines	1 fois par semaine	371
Heuqueville	1 fois toutes les deux semaines	1 fois par semaine	725
La Cerlangue	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 390
La Poterie	1 fois toutes les deux semaines	1 fois par semaine	468
La Remuée	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 301

Le Havre ville basse Le Havre ville haute	1 fois par semaine 1 fois par semaine	3 fois par semaine 1 fois par semaine	170 120
Le Tilleul	1 fois toutes les deux semaines	1 fois par semaine	694
Les Trois-Pierres	1 fois par semaine	1 fois par semaine	783
Manéglise	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 250
Mannevillette	1 fois par semaine	1 fois par semaine	905
Montivilliers centre Montivilliers Nord Montivilliers Ouest Montivilliers Sud	1 fois par semaine 1 fois par semaine 1 fois par semaine 1 fois par semaine	3 fois par semaine 1 fois par semaine 1 fois par semaine 1 fois par semaine	15 705
Notre-Dame-du-Bec	1 fois par semaine	1 fois par semaine	460
Octeville-sur-Mer	1 fois par semaine	1 fois par semaine	6 140
Oudalle	1 fois par semaine	1 fois par semaine	427
Pierrefiques	1 fois toutes les deux semaines	1 fois par semaine	142
Rogerville	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 591
Rolleville	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 204
Saineville-sur-Seine	1 fois par semaine	1 fois par semaine	861
Saint-Aubin-Routot	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 931
Saint-Gilles-de-la-Neuville	1 fois par semaine	1 fois par semaine	657
Saint-Jouin-Bruneval	1 fois toutes les deux semaines	1 fois par semaine	1 882
Saint-Laurent-de-Brévedent	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 529
Saint-Martin-du-Bec	1 fois toutes les deux semaines	1 fois par semaine	653
Saint-Martin-du-Manoir	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 503
Saint-Romain-de-Colbosc	1 fois par semaine	1 fois par semaine	4 299
Saint-Vigor-d'Ymonville	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 160
Saint-Vincent-Cramesnil	1 fois par semaine	1 fois par semaine	712
Sainte-Adresse	1 fois par semaine	1 fois par semaine	7 576
Sainte-Marie-au-Bosc	1 fois toutes les deux semaines	1 fois par semaine	375
Sandouville	1 fois par semaine	1 fois par semaine	808
Turretot	1 fois toutes les deux semaines	1 fois par semaine	1 487
Vergetot	1 fois toutes les deux semaines	1 fois par semaine	459
Villainville	1 fois toutes les deux semaines	1 fois par semaine	298

3.6. Focus sur les centres de recyclage

Sur le territoire de la Communauté urbaine, les déchèteries sont appelées « centres de recyclage ». Cette appellation répond à une volonté des élus de la Communauté urbaine de valoriser le geste de tri effectué au sein de ces installations, premier pas du processus de recyclage.

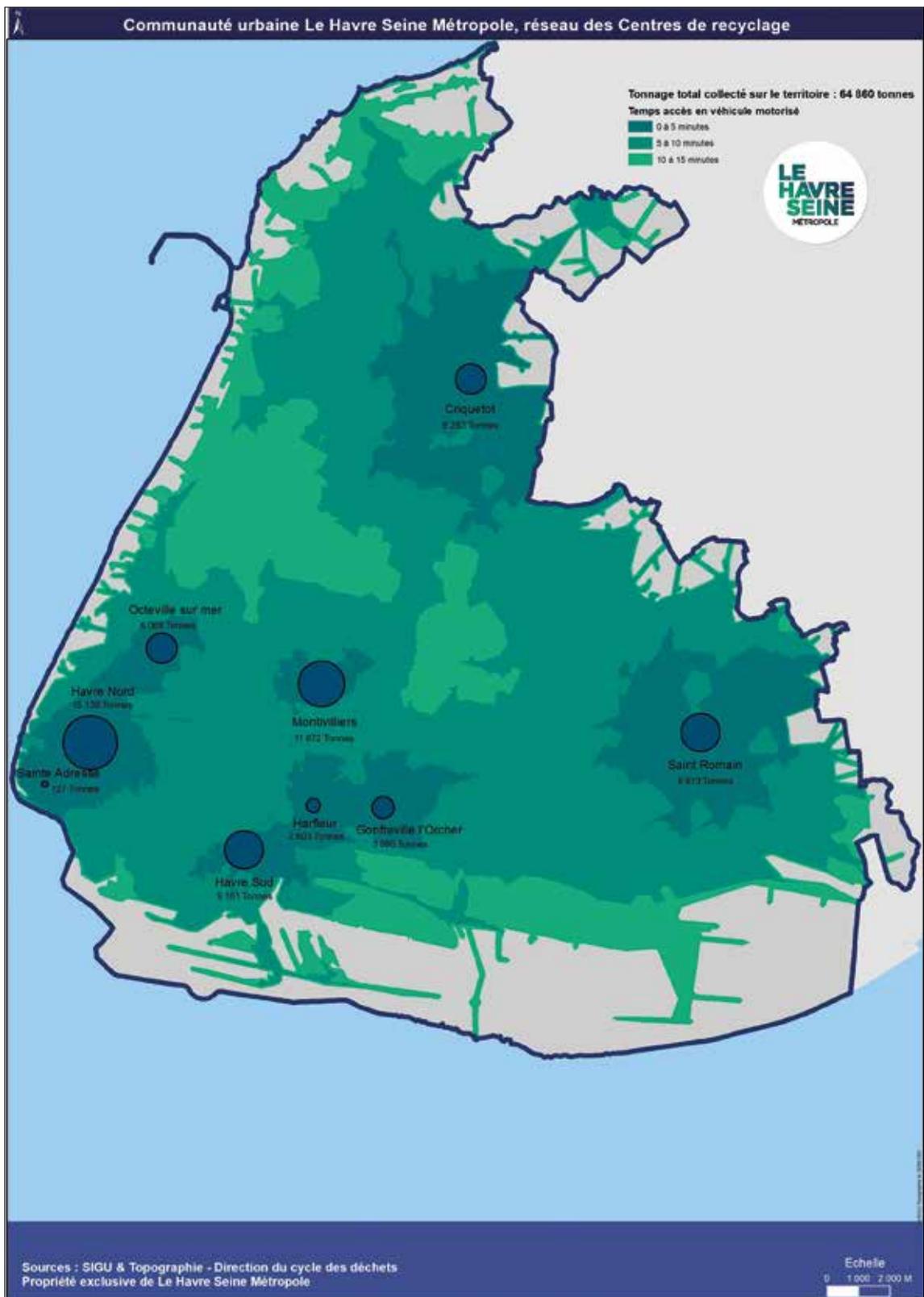
Structuré autour d'un ensemble de 9 sites de tailles variables, le réseau des centres de recyclage de la Communauté urbaine permet le tri de déchets non collectés en porte-à-porte eu égard à leurs caractéristiques, volumes, dangerosité... 35 filières sont mises en œuvre pour traiter quasiment tous types de déchets répartis en plus de 100 catégories, à l'exclusion des déchets d'activités de soins, radioactifs ou explosifs. En revanche, concernant les évacuations de déchets, la Communauté urbaine fait à la fois appel à ses moyens propres et à des prestataires de service.



© Le Havre Seine Métropole

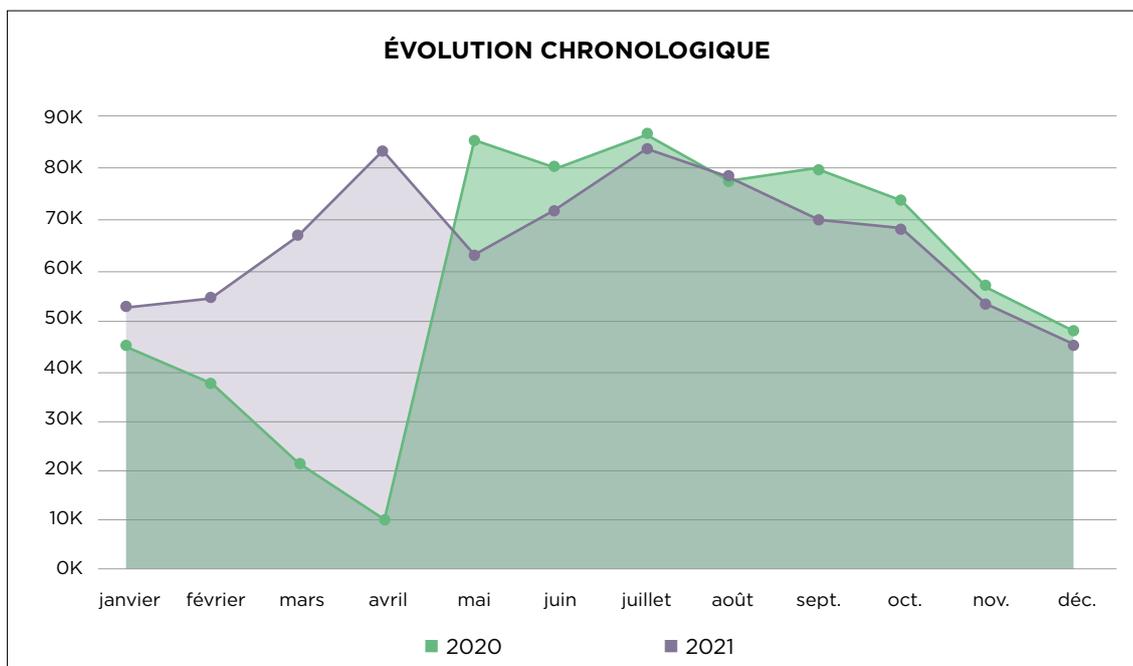
3.6.1. Jours et heures d'ouverture

	Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture
Sainte-Adresse	Lundi au Vendredi Samedi	08h00 - 12h00 13h30 - 16h30 09h00 - 12h30 13h30 - 17h00
Havre Nord	Lundi au Samedi Dimanche	08h30 - 12h00 14h00 - 18h00 08h30 - 12h30
Havre Sud	Lundi au Samedi Dimanche	08h30 - 12h00 14h00 - 18h00 08h30 - 12h30
Montivilliers	Lundi au Samedi Dimanche	08h30 - 12h00 14h00 - 18h00 08h30 - 12h30
Octeville-sur-Mer	Lundi au Samedi Dimanche	08h30 - 12h00 14h00 - 18h00 08h30 - 12h30
Gonfreville	Lundi au Samedi	08h30 - 12h00 14h00 - 18h00
Harfleur	Lundi au Samedi Dimanche	08h30 - 12h00 14h00 - 18h00 08h30 - 12h30
Saint-Romain-de-Colbosc	Lundi - Mercredi - Vendredi - Samedi Mardi	08h30 - 12h00 13h30 - 18h00 13h30 - 18h00
Criquetot-l'Esneval	Lundi Mercredi - Vendredi Samedi	14h00 - 18h00 09h00 - 12h30 14h00 - 18h00 09h00 - 12h30 14h00 - 19h00



3.6.2. Fréquentation des centres de recyclages

En 2021, la fréquentation totale des centres de recyclage était de 784 047 entrées soit une augmentation de l'ordre de 10,5% en 2020.



Chapitre 4

LA COLLECTE DES DÉCHETS : BILAN

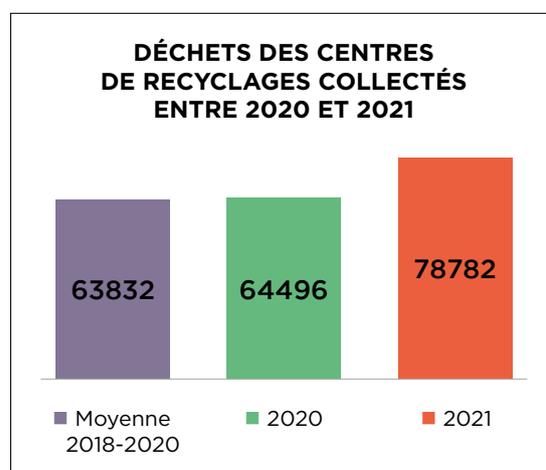
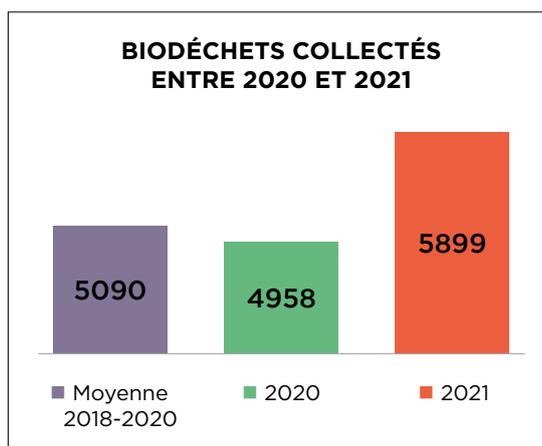
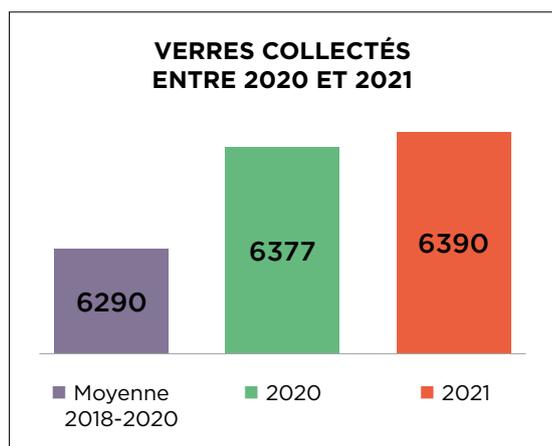
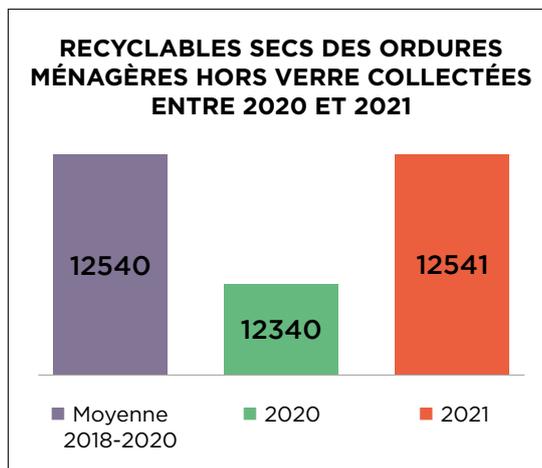
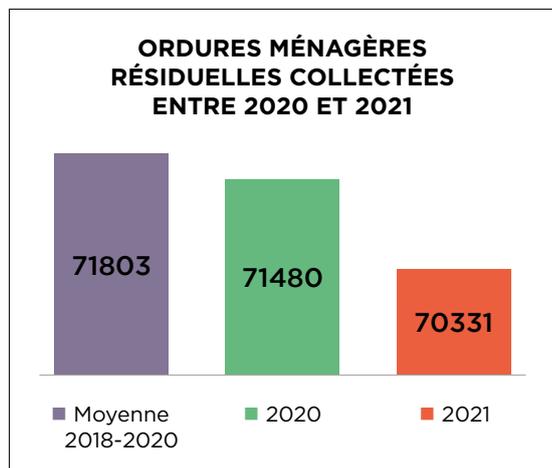
4.1. Déchets collectés en collecte résiduelle

Ordures ménagères résiduelles collectées 2020	Ordures ménagères résiduelles collectées 2021	Production par habitant en 2020	Production par habitant en 2021
71 480 t	70 331 t	262 kg/hab	258 kg/hab

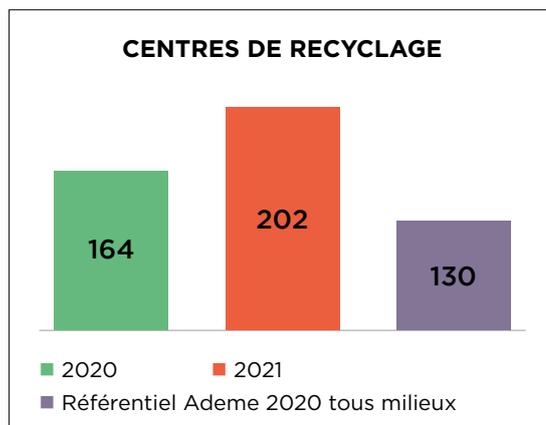
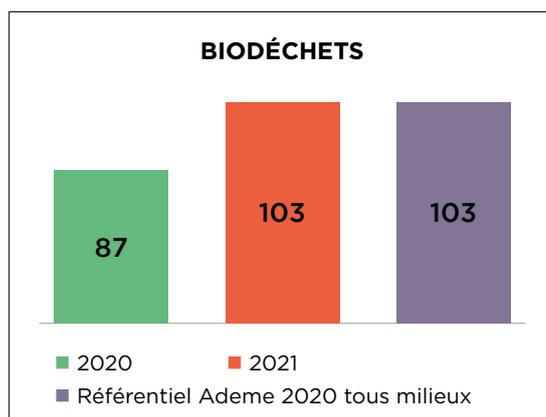
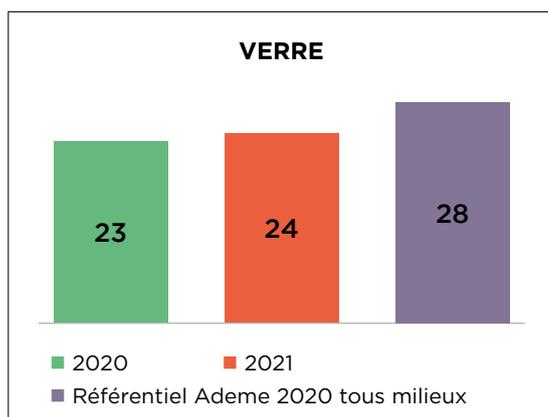
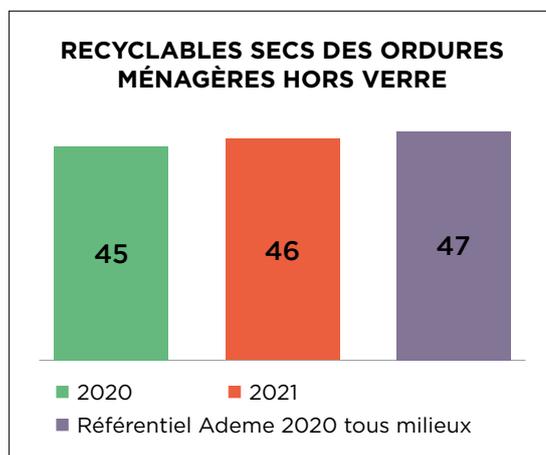
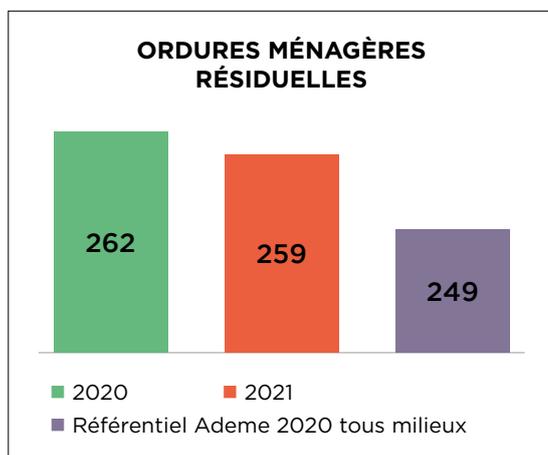
4.2. Déchets collectés en collecte séparée

Flux de déchet	Tonnage 2020	Tonnage 2021	Production par habitant 2020	Production par habitant 2021
Verre	6 377 t	6 390 t	23,4 kg	23,44 kg
RSOM hors verre	12 340 t	12 541 t	45,23 kg	46,02 kg
Biodéchets	4 958 t	5 899 t	18,17 kg	21,65 kg
Déchets verts	17 882	21 046 t	65,56 kg	77,22 kg
Incinérables	8 305 t	11 304 t	30,45 kg	41,48 kg
Encombrants / Ultimes	5 368 t	3 140 t	19,68 kg	11,52 kg
Terres et gravats	20 026 t	25 943 t	74,42 kg	95,19 kg
Ferrailles	2 560 t	2 986 t	9,38 kg	10,96 kg
Polystyrène	5 t	5 t	0,02 kg	0,02 kg
Lampes néons	4 t	5 t	0,015 kg	0,02 kg
Cartons	583 t	884 t	2,17 kg	3,24 kg
Bois	3 486 t	3 935 t	12,96 kg	14,5 kg
Mobilier	4 181 t	6 228 t	15,54 kg	22,85 kg
Pneumatiques	74 t	94 t	0,28 kg	0,35 kg
Huiles minérales	69 t	84 t	0,26 kg	0,31 kg
Huiles alimentaires	7 t	12 t	0,026 kg	0,04 kg
Piles	11 t	11 t	0,041 kg	0,041 kg
Batterie	4 t	9 t	0,015 kg	0,033 kg
DEEE	1 506 t	1 617 t	5,6 kg	5,93 kg
Déchets dangereux	321 t	354 t	1,19 kg	1,3 kg
Amiante	304 t	389 t	1,13 kg	1,43 kg

4.3. Évolution des tonnages



4.4. Performances des collectes par rapport à 2020 et aux référentiels nationaux en kg/habitant/an



Le référentiel Ademe correspond à la valeur moyenne des collectivités à l'échelle nationale. Le type d'habitat dominant sur la Communauté urbaine étant l'habitat urbain, ce dernier est indiqué ainsi que la moyenne concernant tous les types d'habitats.

Chapitre 5

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : ORGANISATION

5.1. Origine des déchets

La quasi-totalité des déchets pris en charge provient des dispositifs de collecte en porte-à-porte et apport volontaires réalisés par la direction cycle du déchet. À ceux-ci s'ajoute la production des déchets des communes de la Communauté urbaine notamment au titre de l'entretien des espaces verts ou de la collecte des dépôts sauvages. Les déchets pris en charge sont des déchets ménagers assimilés.

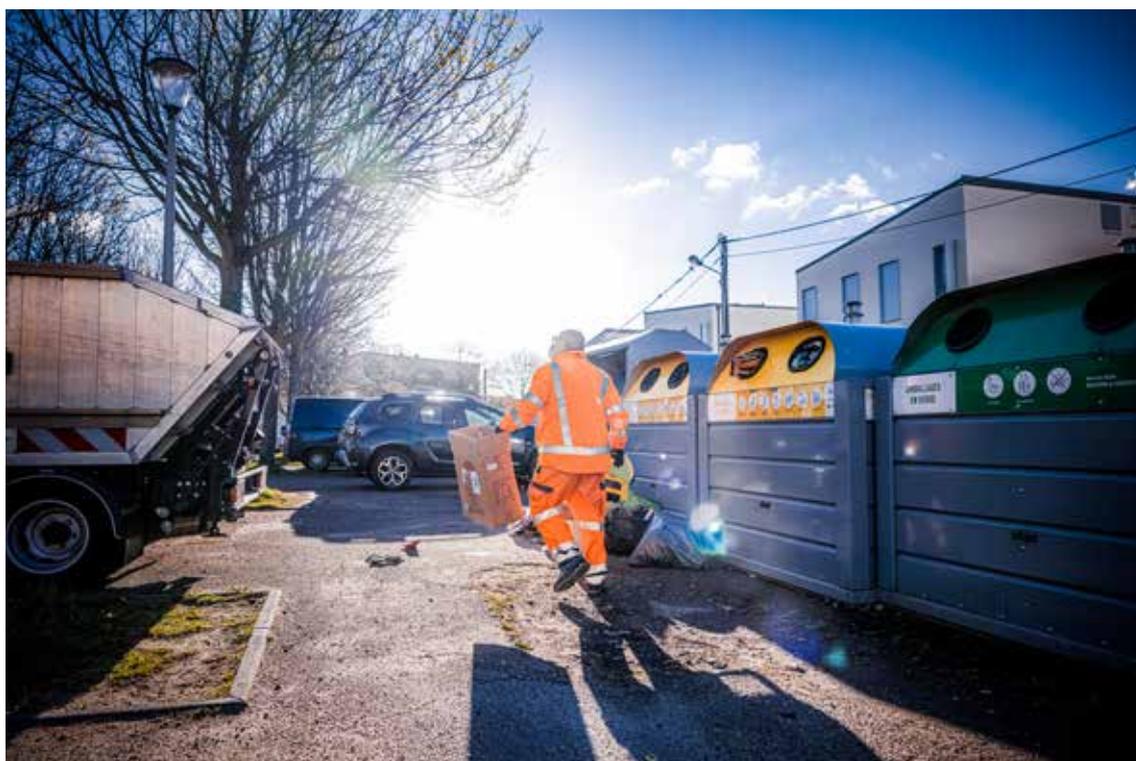
5.2. Localisation des unités de traitement existantes sur le territoire communautaire



5.3. Nature des traitements (dont valorisation)

Unité de traitement	Flux accepté	Type de traitement
VALNOR - Saint-Vigor-d'Ymonville	Biodéchets, Déchets de bois, Déchets verts	Compostage
UVE de Saint-Jean-de-Folleville, SEVEDE - Saint-Jean-de-Folleville	Ordures ménagères résiduelles, Refus de tri, Déchets incinérables des centres de recyclage	Incinération avec valorisation énergétique
Centre de Tri Seine Estuaire, Veolia Propreté Normandie - Le Havre	Emballages en mélange et journaux-magazines et cartons ondulés	Tri - Conditionnement - Recyclage
ECOUILE - Lillebonne	Huiles minérales	Recyclage
SEDIBEX - Sandouville	Déchets dangereux des ménages	Valorisation énergétique
TRIADIS - Rouen	Déchets dangereux des ménages	Transit - Regroupement
CHIMIREC VALRECOISE - Gonfreville-l'Orcher	Déchets dangereux des ménages	Transit - Regroupement
GARDET DE BEZENAC RECYCLING - Le Havre	Déchets métalliques, Batteries	Recyclage
Filière ALIAPUR	Pneumatiques hors d'usage	Recyclage
Association Le Grenier - Le Havre	Déchets de vêtements en textiles	Réemploi ou recyclage
Emmaüs - Cauville-sur-Mer	Déchets de vêtements en textiles	Réemploi ou recyclage
Filière ECOSYSTEM	Déchets d'Équipements électriques et électroniques (DEEE)	Dépollution, recyclage ou réemploi
ETARES ISDND - Saint-Vigor-d'Ymonville	Encombrants ménagers divers, Déchets de construction et de démolition, Déchets amiantés	Stockage
VALOR'CAUX - Brametot	Encombrants ménagers divers	Stockage
VALOR'CAUX - Brametot	OMR	TMB
Filière COREPILE	Déchets de piles et accumulateurs	Dépollution puis recyclage
Filière ECOSYSTEM	Lampes et tubes fluorescents	Dépollution puis recyclage
DIELIX - Île-de-France	Corps gras	Recyclage
SEARL RENAULT-LEBERQUER - Tancarville	Déchets verts	Compostage
Normandie terre d'énergies - Gonfreville-l'Orcher	Déchets verts	Compostage

SEPROMA - Le Havre	Extincteurs	Réemploi ou Recyclage
Prise en charge par l'éco-organisme ECO-MOBILIER	Déchets d'ameublement (DEA)	Réemploi, ou Recyclage, ou Valorisation énergétique
TRIADIS - Rouen	Batteries	Recyclage
HETTIER - Le Havre	Emballages acier et aluminium issus de la collecte sélective	Recyclage
VPMN - Rouen	Emballages acier - aluminium - plastiques - papiers-cartons issus de la collecte sélective et cartons ondulés issus de déchèterie	Recyclage
Tourres & Cie - Le Havre	Emballages en verre issus de la collecte sélective	Recyclage
VALORPLAST - Puteaux	Emballages plastiques	Recyclage



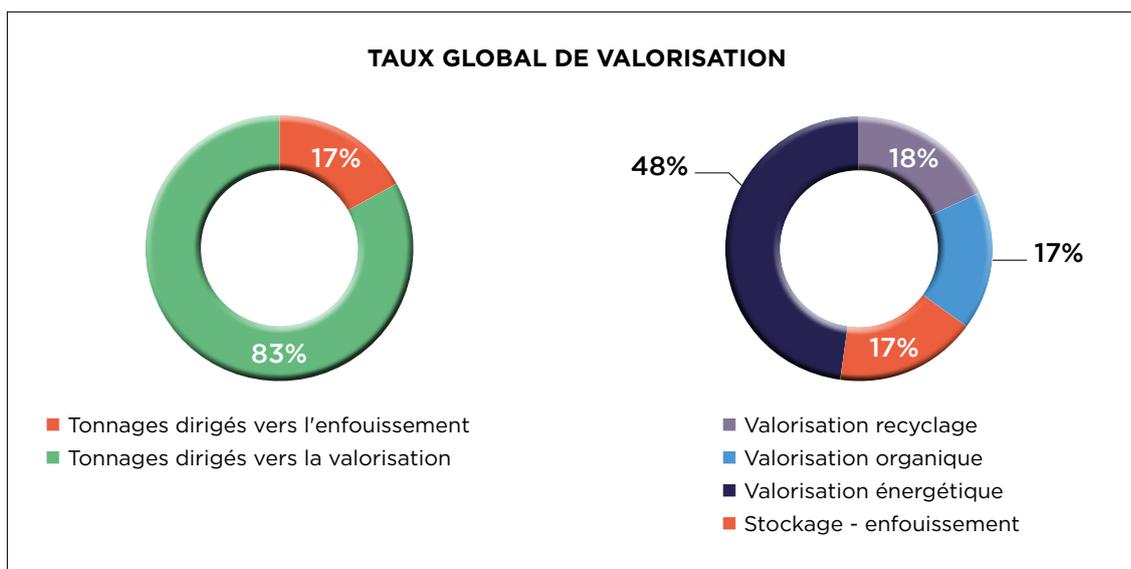
© TantDeMM

Chapitre 6

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : BILAN

6.1. Capacité et tonnages traités

6.1.1. Taux global de valorisation



VALORISATION	TONNAGE 2021	%	TONNAGE 2020	VARIATION 2020/2021
Valorisation recyclage	30 979 t	18 %	25 969 t	+ 16%
Valorisation organique	29 843 t	17 %	25 573 t	+ 14%
Valorisation énergétique	83 185 t	48 %	81 831 t	+ 2%
Stockage - enfouissement	30 527 t	17 %	27 767 t	+ 9%
TOTAL	174 533 t	100,0%	161 141 t	+ 8%

6.1.2. Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

DÉCHETS ENFOUIS EN CLASSE 2	2010	2021	VARIATION 2010
Déchets encombrants	6 992 t	3 174 t	-54,6 %
Refus de TMB*	3 102 t	2 000 t	-35,51%
TOTAL	10 094 t	5 174 t	-48 %

* TMB : Tri Mécano Biologique

L'indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage était sur la base 100 en 2010. Le tonnage des déchets ménagers et assimilés mis en installations de stockage en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

L'indice obtenu pour l'année 2021 est 52. On a donc une réduction de 48% par rapport à 2010 avec un objectif fixé à -30% pour 2020 ce qui correspond à l'objectif.

DÉCHETS ENFOUIS EN CLASSE 3	2021
Terres et gravats	24 963 t
Amiante	389 t
TOTAL	25 352 t

6.1.3. Capacité des installations hors filières REP

Unité de traitement	Capacité installation
VALNOR - Saint-Vigor-d'Ymonville	55 000 t/an
UVE de Saint-Jean-de-Folleville / SEVEDE - Saint-Jean-de-Folleville	207 500 t/an
Centre de Tri Seine Estuaire, Veolia Propreté Normandie - Le Havre	32 000 t/an
ECOHUILE - Lillebonne	125 000 t/an
SEDIBEX - Sandouville	200 000 t/an
TRIADIS - Rouen	39 600 t/an
CHIMIREC VALRECOISE - Gonfreville-l'Orcher	18 200 t/an
UNIFER - Le Havre	115 000 t/an
ETARES ISDND - Saint-Vigor-d'Ymonville	381 000 t/an
VALOR'CAUX - Brametot	45 000 t/an
Normandie terre d'énergies Gonfreville-l'Orcher	10 000 t/an
TRIADIS - Rouen	39 600 t/an

6.1.4. Tonnages traités

Il est nécessaire de faire la distinction entre les tonnages de déchets collectés et ceux traités. Le processus de tri des déchets entraîne parfois la requalification de certains déchets (les refus de tri par exemple). Pour l'année 2020 les tonnages traités sont les suivants :

Flux de déchet	Type de valorisation	Tonnage traité (en tonnes)
Ordures ménagères résiduelles	Incinération - valorisation énergétique	68 341
	Méthanisation - valorisation organique	1 503
	Enfouissement	2 000
Recyclables secs hors verre (hors refus de tri)	Recyclage - valorisation matière	8 582
Refus de Tri	Incinération avec valorisation énergétique	3 143
Verre	Recyclage - valorisation matière	6 380
Biodéchets	Compostage - valorisation organique	6 338
Déchets verts	Compostage - valorisation organique	22 002
Bois	Broyage	4 054
Incinérables	Incinération avec valorisation énergétique	11 330
Encombrants	Stockage	3 174
Terres et gravats	Stockage	24 963
Ferrailles	Recyclage - valorisation matière	2 897
Polystyrène	Recyclage - valorisation matière	5
Lampes néons	Dépollution puis recyclage - valorisation matière	5
Cartons	Recyclage - valorisation matière	905
Mobilier	Recyclage - valorisation matière	6 236
Pneumatiques	Recyclage - valorisation matière	94
Huiles minérales	Recyclage - valorisation matière	84
Huiles alimentaires	Recyclage - valorisation matière	12
Piles	Dépollution puis recyclage - valorisation matière	12
Batteries	Dépollution puis recyclage - valorisation matière	8
DEEE	Dépollution puis recyclage - valorisation matière	1 706
Déchets dangereux	Incinération avec valorisation énergétique	371
Amiante	Stockage	389
Total		78 245

6.2. Refus de tri et performances

6.2.1. Définition des refus de tri

Sont considérés comme refus de tri, les résidus extraits mécaniquement ou manuellement du gisement des collectes sélectives des collectivités dans le cadre du processus de tri.

Les refus de tri incluent :

- Les erreurs de tri des habitants (présence de déchets assimilés aux ordures ménagères résiduelles qui ne doivent pas être mis avec les emballages recyclables et journaux-magazines).
- Les pertes de matériaux recyclables inhérentes au processus du centre de tri (part des recyclables inclus dans le refus de tri)

Les refus de tri sont dirigés vers l'usine de Valorisation Énergétique de Saint-Jean-de-Folleville.

	Production (en tonne)	Taux de refus (en %)	Stock fin d'année
Refus de tri 2020	4 477	37%	268
Refus de tri 2021	3 143	27 %	215

Constat : le taux de refus a augmenté de 15 % entre 2019 et 2021. Le tonnage de refus traité pour l'année 2021 est de 3 992 tonnes alors que la production s'établit à 3 143 tonnes. L'écart observé est dû à un effet stock au niveau du centre de tri ; la part traitée de refus de tri intégrant le stock de l'année n-1.

6.2.2. Performance de valorisation globale par rapport aux objectifs nationaux :

	Objectifs réglementaires	Objectif atteint par la Communauté urbaine
Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015	Réduction de 30% depuis 2010 des tonnages de déchets non inertes non dangereux admis en installation de stockage	En comparant les tonnages 2010 à ceux de 2021 on peut constater une baisse de 48% ce qui répond aux objectifs
	Orientation de 55% des tonnages de déchets non dangereux et non inertes vers le recyclage ou la valorisation organique au lieu de l'enfouissement ou de l'incinération	En 2021, 41,2% des déchets non inertes et non dangereux sont orientés vers de la valorisation ou du recyclage ce qui ne répond pas aux objectifs réglementaires

6.2.3. Performance énergétique des installations :

L'usine d'incinération des ordures ménagères, l'UVE de Saint-Jean-de-Folleville produit de l'électricité via l'incinération des déchets. Cette énergie alimente en partie l'usine et est en partie vendue. Les performances énergétiques de cette installation sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

		2016	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnes de vapeur	t	586 595	529 537	575 106	562 726	616 785	597 290
Production électrique /t de vapeur	kWh/tv	40.27	36.16	39.68	37.64	38.47	32.26
Énergie produite (MWh)	Électricité	23 625	19 152	22 818	21 183	23 731	19 269
		293 480	258 630	298 049	302 788	294 225	300 822
Énergie vendue (MWh)	Vapeur	12 381	8 936	9 967	9 022	10 432	9 057
		293 480	258 630	298 049	302 788	294 225	300 822

6.3. Résidus du traitement

• LES MÂCHEFERS

L'incinération des déchets ménagers et assimilés génère deux types de résidus : les mâchefers et les sous-produits de traitement des fumées.

À la sortie du four, on récupère la fraction minérale et incombustible à raison de 206,54 kg en moyenne par tonne de déchets incinérés : ce sont les mâchefers.

Ils se présentent sous la forme de granulés gris, mélange de métaux, de verre, de silice, d'aluminium, de calcaire, de chaux et d'eau.

Dans le cadre de la Délégation de Service Public, les mâchefers de l'Unité sont traités sur la plateforme de Val'Estuaire du groupe SUEZ depuis juin 2015.

Les mâchefers subissent une durée de maturation de 3 à 4 mois, avant d'être traités. Le procédé consiste principalement au criblage des mâchefers afin d'obtenir au final deux catégories de gravats 0/10 et 10/31, qui seront vendus à des entreprises locales de BTP, permettant la valorisation des produits finis en techniques routières, sous-couches ou remblais, par exemple. Les mâchefers sont vendus 50 % moins chers que des matériaux issus des carrières.

Pendant le calibrage, le mâchefer passe par 2 overbands et 3 courants de Foucault permettant la récupération des métaux ferreux et non ferreux qui seront recyclés dans la sidérurgie et la métallurgie.

• LES SOUS-PRODUITS DE L'INCINÉRATION

En premier lieu, le traitement de fumée piège, dans les cendres captées par l'électrofiltre, les polluants contenus dans les fumées d'incinération.

C'est la seule catégorie de sous-produits qui n'est pas revalorisée ou recyclée. En effet, après stabilisation, ces cendres seront stockées dans un centre d'enfouissement technique de classe 1. Elles représentent 1,77 % du total des déchets incinérés.

En second lieu, après ajout des réactifs (bicarbonate de sodium et charbon actif), les filtres à manches permettent de récupérer les particules les plus fines des fumées, les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères)

Les REFIOM sont retraités au sein de l'entreprise RESOLEST, en Meurthe-et-Moselle.

Ils sont mis en solution et soumis à un traitement physico-chimique en présence d'additifs et de liants hydrauliques. Après ce traitement, le mélange passe par un filtre-pressé qui sépare la fraction soluble (saumure) des matières insolubilisées.

La saumure, liquide chargé à saturation en sels, est épurée, contrôlée et valorisée en soudière pour la production de carbonate de sodium. Les matières insolubles sont stabilisées et constituent des matières ultimes envoyées en centre de stockage.

Chapitre 7

L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DES DÉCHETS

7.1. Description de l'emploi dans le secteur des déchets :

Les emplois présentés dans le tableau ci-dessous concernent les activités effectuées en régie par la collectivité.

Type	Agents de la collectivité	
	Nombre	ETP
Encadrement	39	38.8
Personnel administratif	4	3.7
Ambassadeur de tri, prévention	8	8
Technicien (hors gardien)	14	13.8
Agent dédié aux déchets (collecte..)	238	237.8

7.2. Indicateurs liés aux accidents sur les installations

7.2.1. Taux de fréquences des accidents de travail

Le taux annuel de fréquence des accidents de travail correspond au nombre d'accidents avec arrêt de travail divisés par le nombre d'heures travaillées. Le nombre d'accidents avec arrêt en 2021 est de 44 et le nombre d'heures travaillées sur 1 an est de 1582.

Le taux annuel est de 0,03. En 2020 ce taux était de 0.04 avec 63 accidents entraînant un arrêt.

7.2.2. Taux de gravité des accidents avec arrêt

Le taux annuel de gravité des accidents correspond au nombre de jours d'arrêt de travail divisé par le nombre d'heures théoriquement travaillées sur une année. Le nombre de jours d'arrêt de travail est de 2942 jours pour 2021.

Le taux de gravité des accidents pour 2021 est de 1.86. En 2020 le taux de gravité des accidents était de 2.16 avec 3 424 jours d'arrêt.



Chapitre 8

MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

8.1. Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

Année 2021	OMR	Verre	RSOM hors Verre	Biodéchets	Déchets des centres de recyclage	Déchets des collectivités	Tous flux
Population desservie	272 533	272 533	272 533	57 332	272 533	-	272 533
Tonnage	70 331 t	6 390 t	12 541 t	5 899 t	51 914 t	3 285 t	150 360 t
Kg/habitant de la collectivité	259	24	46	103	191	-	554
Kg/habitant national	248	28	47	103	130	-	502
Écart	5%	-16%	-2 %	0 %	32 %	-	11%

8.2. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Les informations ci-dessous sont issues du Compte Administratif de la Communauté urbaine.

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations en K€ TTC	Évolution n / n-1
SEVEDE	Traitement par incinération des OMR, refus de tri et incinérables			9 888,622 k€	
IPODEC NORMANDIE	Tri des déchets recyclables (secteur ex CODAH)	MP 4 ans + 6 ans	31-déc-24	2 907,63 k€	
VEOLIA PROPRETE NORMANDIE	Collecte en porte-à-porte des déchets ménagers (secteur ex CODAH)	MP 2 ans + 2 x 1 an	31-déc-24	2 427,37 k€	
UNIFER ENVIRONNEMENT	Location de caissons amovibles et camions avec chauffeur pour transport de déchets	MP 4 x 1 an	02-nov-21	647,11 k€	
VEOLIA PROPRETE NORMANDIE	Collecte en porte-à-porte des déchets ménagers (secteur ex Caux Estuaire)	MP 5 ans + 2 x 1 an	31-déc-24	628,40 k€	
VALOR'CAUX	Traitement des OMR issus du secteur ex Criquetot (TMB)			339,70 k€	
VALNOR	Traitement de bio-déchets pour production de compost industriel (secteur ex CODAH)	MP 4 ans	10-mai-22	320,14 k€	

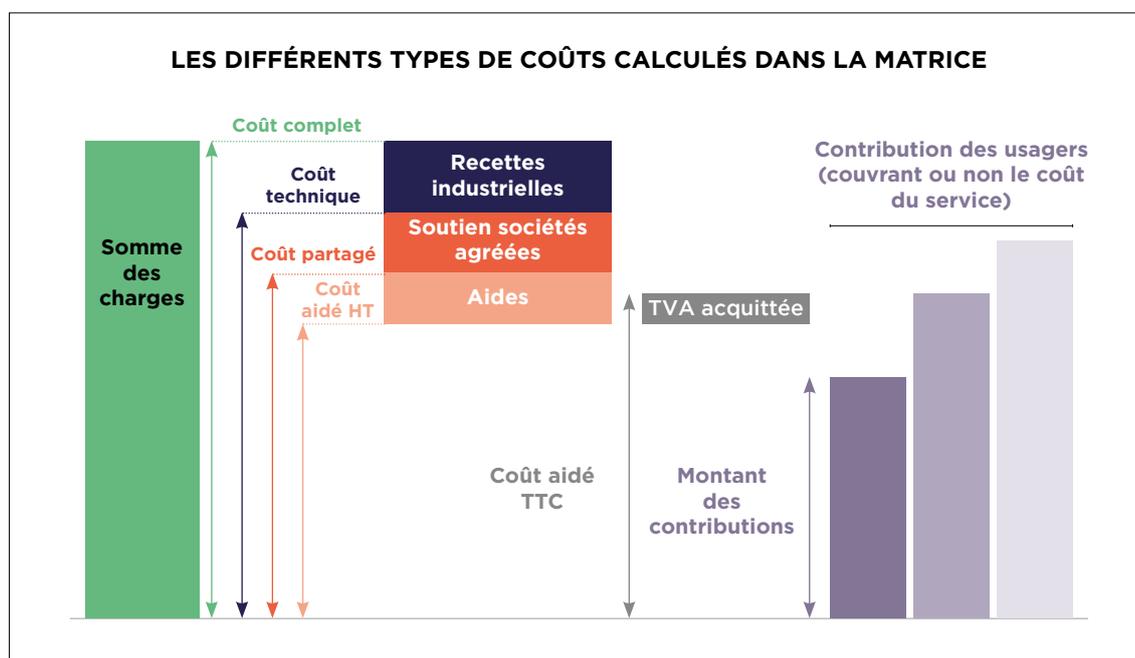
NORMANDIE TERRE D'ÉNERGIES	Traitement bio-déchets pour production de compost agricole (secteur ex CODAH)	MP 4 ans	10-mai-22	253,73 k€	
IPODEC NORMANDIE	Tri des déchets recyclables (secteur ex Caux Estuaire)	MP 5 ans + 2 x 1 an	31-déc-24	227,96 k€	
VALNOR	Traitement des déchets verts par compostage (secteur ex Caux Estuaire)	MP 5 ans + 2 x 1 an	31-déc-24	160,52 k€	
ETARES	Traitement des terres et gravats (secteur ex CODAH)	MP 4 x 1 an	31-déc-22	150,56 k€	
VALNOR	Traitement des déchets de bois (secteur ex CODAH)	MP 4 x 1 an	02-nov-21	127,48 k€	
IPODEC NORMANDIE	Transport des déchets en benne (secteur ex Caux Estuaire)	MP 5 ans + 2 x 1 an	31-déc-24	132,46 k€	
CHIMIREC	Traitement des déchets dangereux des ménages (secteur ex CODAH)	MP 4 x 1 an		87,77 k€	
UNIFER ENVIRONNEMENT	Location d'engins de chargement et de semi-remorques avec chauffeur pour transport de déchets	MP 4 x 1 an	02-nov-21	69,30 k€	

Chapitre 9

BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT

9.1. Coût aidé et financement du service public

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Ici, il s'exprime de façon globale, sans distinction de flux, sans distinction de charges et de produits, sans distinction d'étapes techniques. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissements...) qui affectent la collectivité dans l'exercice de sa compétence, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses).



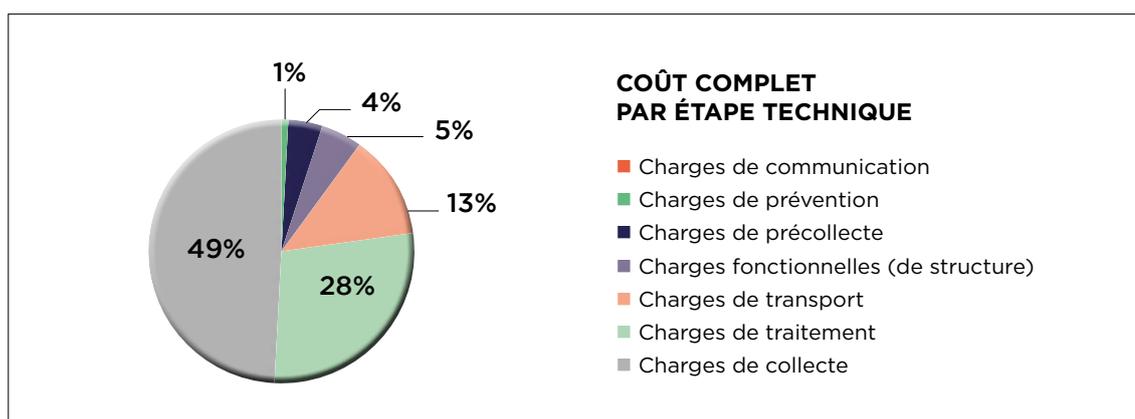
	Euros arrondis	Euros / habitants
Coût aidé du service public (€ TC)	37 418 185,49	137,97
Niveau de financement dont :	40 048 448	147,7
Contribution des usagers Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	34 090 462	125,5
Redevance spéciale et facturation usagers	1 467 106	5,4
Contributions des collectivités	4 490 880	16,6
Écarts entre coût et financement en Euros	+ 3 279 303	+ 12,1
Écart entre coût et financement en %	8 %	

Chapitre 10

STRUCTURE DU COÛT

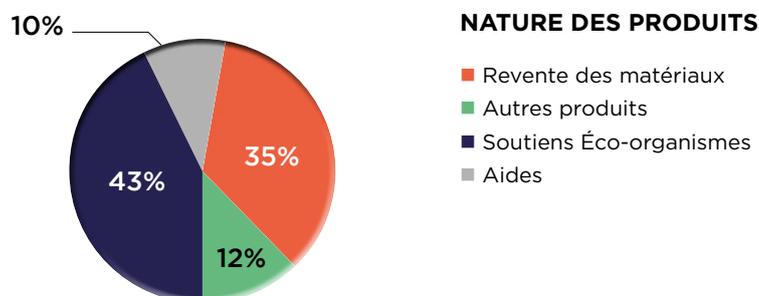
10.1. Coût complet par étape technique, tous flux confondus

Postes des charges	En Euros HT
Charges de communication	255 302 €
Charges de prévention	141 536,83 €
Charges de précollecte	1 866 443,46 €
Charges fonctionnelles (de structure)	1 979 489,37 €
Charges de transport	5 612 917,39
Charges de traitement	11 594 512,5 € (hors gravats)
Charges de collecte	20 371 990,89 €
Total des charges	41 822 192,11 €



10.2. Nature des produits

	En Euros
Produits industriels dont :	3 066 811,52
Vente de produits et d'énergie	0
Revente des matériaux	2 266 724,85
Prestations à des tiers	0
Autres produits	800 087
Soutiens Eco organismes (Citeo...)	2 762 504
Aides dont :	619 809
Reprises des subventions d'investissement	619 809
Subventions de fonctionnement	0
Aides à l'emploi	0
Total	6 449 124,09



10.3. Répartition des charges, des produits et du financement

**RÉPARTITION
DES CHARGES,
DES PRODUITS ET
DU FINANCEMENT**



	Charges	Produits
■ TVA	0	2 045 117,47 €
■ Financement	0	40 048 448,00 €
■ Aides	0	619 809,00 €
■ Soutiens	0	2 762 504,00 €
■ Produits industriels	0	3 066 811,52 €
■ Transport	5 612 917,38 €	0
■ Traitement	11 385 837,36 €	0
■ Collecte	20 371 990,89 €	0
■ Précollecte	1 866 443,46 €	0
■ Prévention	141 536,83 €	0
■ Communication	255 302 €	0
■ Charges fonctionnelles	1 979 489,37 €	0

Chapitre 11

COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS

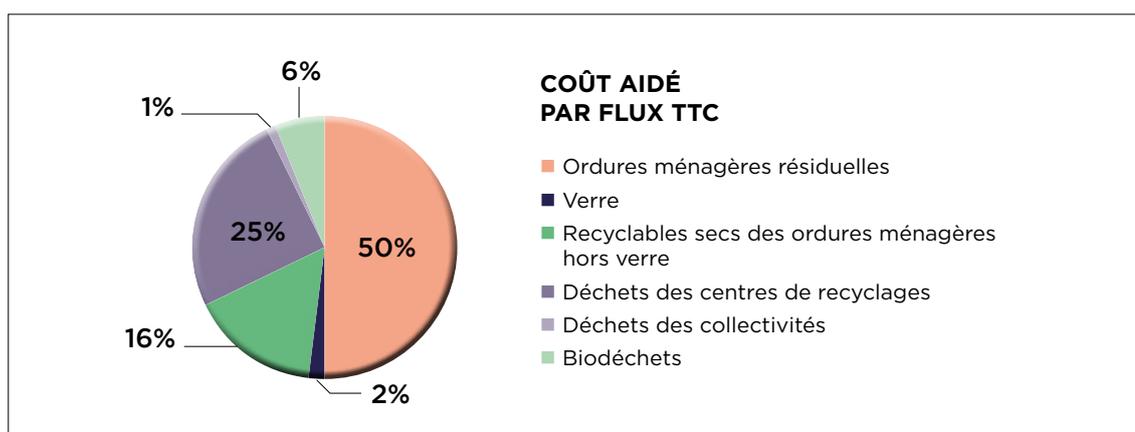
11.1. Part relative des flux dans le coût du service public

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des ordures ménagères hors verre	Déchets des centres de recyclages	Déchets des collectivités	Biodéchets	Total
Coût complet en euros arrondi (HT)	19 555 632 €	893 779 €	9 057 056 €	9 885 344 €	242 138 €	2 188 314 €	41 822 192,11 €

Le coût complet correspond à la totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service sans tenir compte des produits industriels qui peuvent varier d'une année à l'autre.

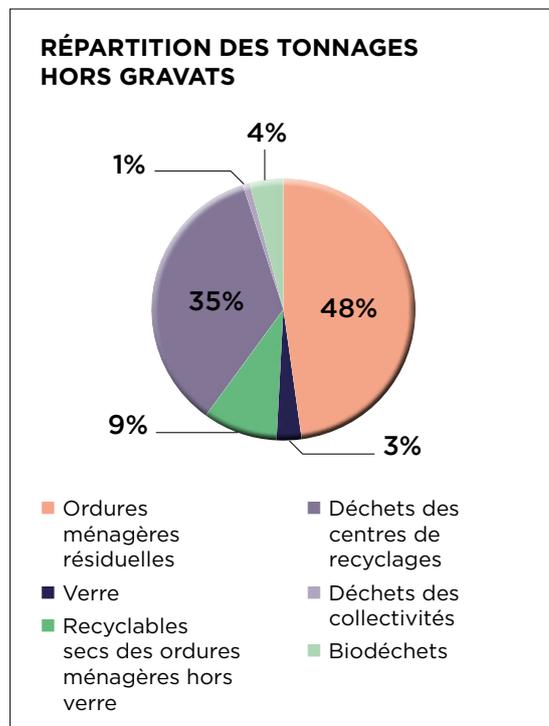
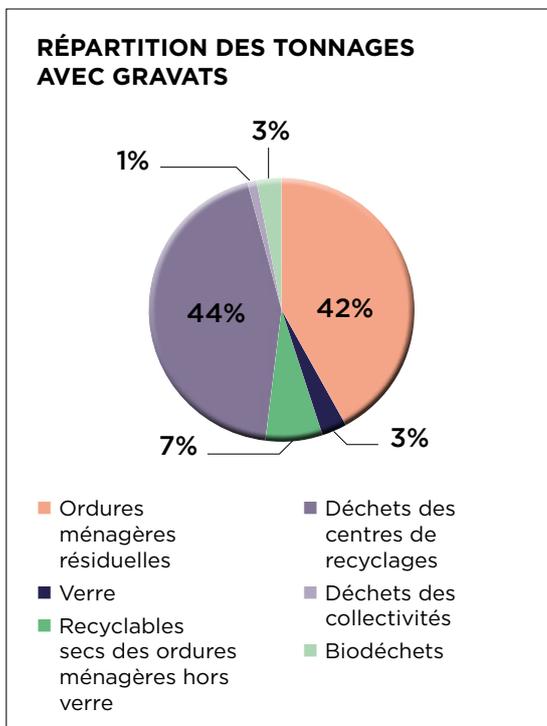
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des ordures ménagères hors verre	Déchets des centres de recyclages	Déchets des collectivités	Biodéchets	Total
Coût aidé en euros arrondi (HT)	18 122 428,19	714 000,01	5 694 796,52	8 439 235,05	214 294,59	2 188 313,66	35 373 068,02
Coût aidé en euros arrondi (TC)	19 260 953,24	748 903,17	6 023 258,68	8 871 312,82	234 637,96	2 279 119,62	37 418 185,49

Le coût aidé correspond au coût complet auquel a été soustrait le montant des produits à caractère industriel (ventes de matériaux et d'énergie), des soutiens apportés par les éco organismes et les aides reçues.



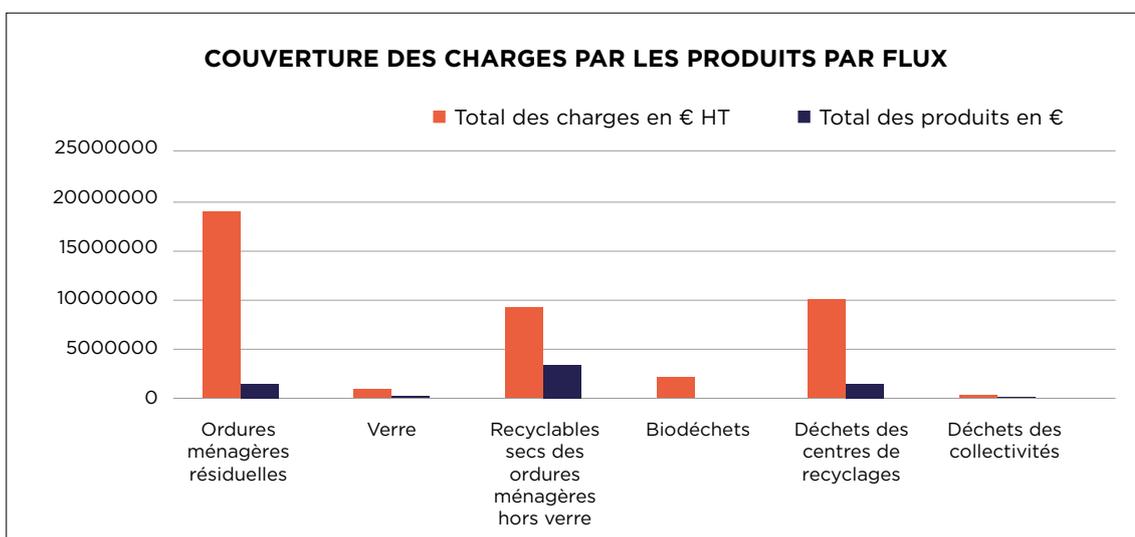
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	RSOM hors verre	Déchets des centres de recyclages	Déchets des Collectivités	Biodéchets	Tous flux
Tonnages 2021 avec gravats	70 331 t	6 390 t	12 541 t	76 876 t	3 285 t	5 899 t	175 322 t
Part de chaque flux en %	40,10%	3,60%	7,20%	43,80%	1,90%	3,40%	100%
Quantité collectée par la collectivité en Kg/habitant	259 Kg/hab	24 Kg/hab	46 Kg/hab	283 Kg/hab	12 Kg/hab	103 Kg/hab	646 Kg/hab

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des ordures ménagères hors verre	Déchets des centres de recyclages	Déchets des Collectivités	Biodéchets	Tous flux
Tonnages 2021 hors gravats	70 331 t	6 390 t	12 541 t	51 914 t	3 285 t	5 899 t	150 360 t
Part de chaque flux en %	46,80 %	4,20 %	8,30 %	34,50 %	2,20 %	3,90 %	100 %
Quantité collectée par la collectivité en Kg/habitant (hors gravats)	259 Kg/hab	24 Kg/hab	46 Kg/hab	191 Kg/hab	12 Kg/hab	103 Kg/hab	554 Kg/hab
Données nationales en Kg/habitant (hors gravats)	248 Kg/hab	28 Kg/hab	47 Kg/hab	130 Kg/hab	-	103 Kg/hab	502 Kg/hab
Écart	4,60%	-15,90%	-1,60%	32%	-	0%	10,50%



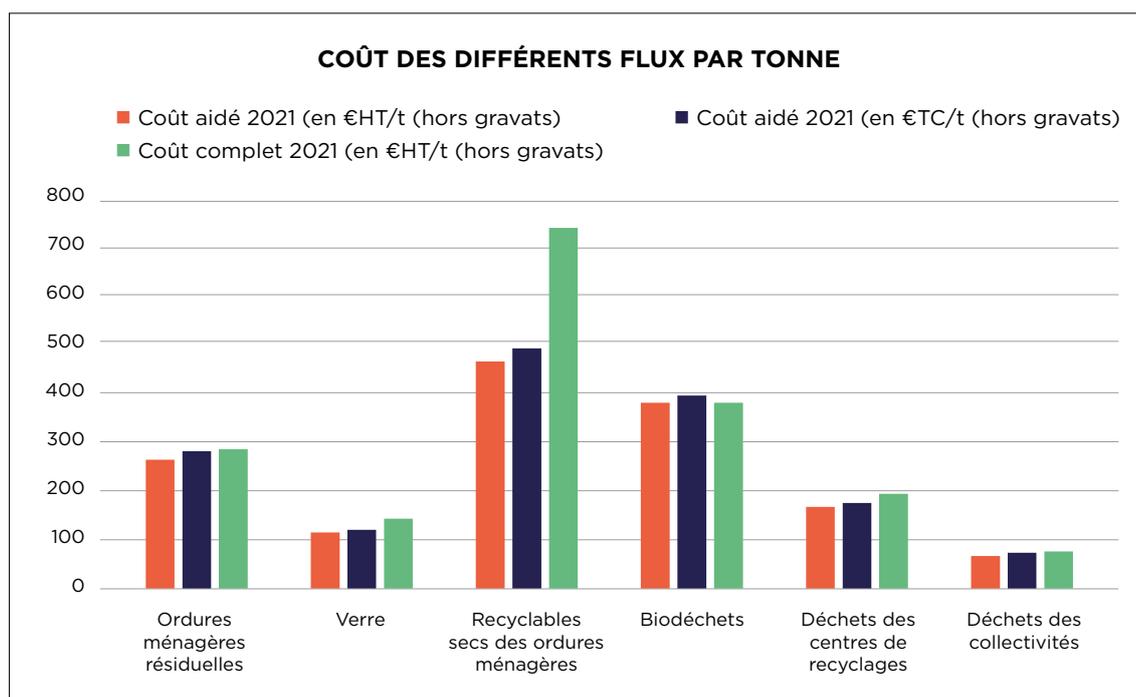
11.2. Couverture des charges par les produits par flux

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des ordures ménagères hors verre	Biodéchets	Déchets des centres de recyclages	Déchets des collectivités	Total
Total des charges (en Euros) HT	19 555 632 €HT	893 779 €HT	9 057 056 €HT	2 188 314 €HT	9 885 344 €HT	242 068 €HT	41 822 192 €HT
Total produits (en Euros)	1 433 204 €HT	179 779 €HT	3 362 260 €HT	0 €HT	1 446 109 €HT	27 773 €HT	6 449 124 €HT

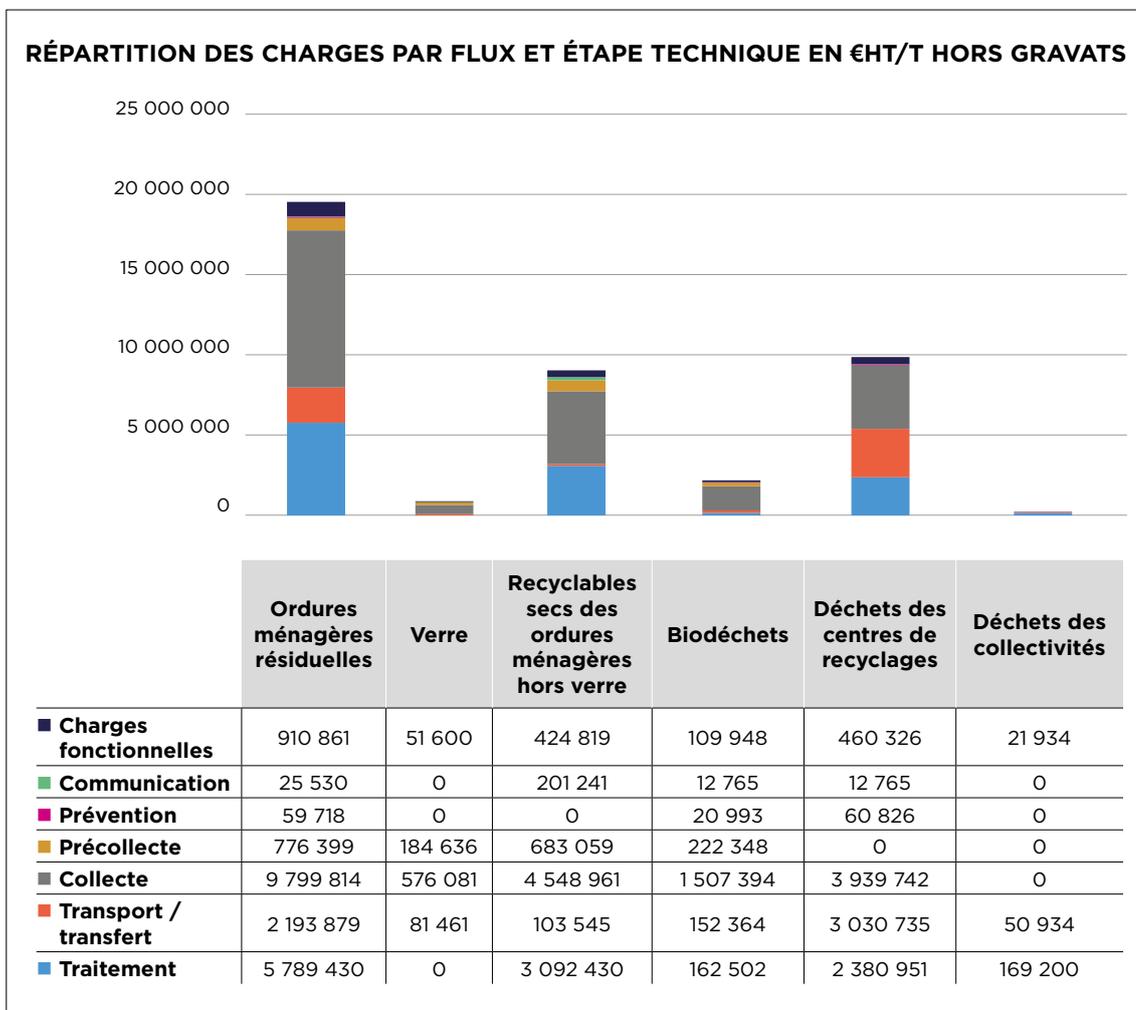


11.3. Coût des différents flux par tonne

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des ordures ménagères	Biodéchets	Déchets des centres de recyclages	Déchets des collectivités	Tous flux
Coût aidé 2021 (en euros HT /tonne) (hors gravats)	258 €	112 €	454 €	371 €	163 €	65 €	235 €
Coût aidé 2021 (en euros TC /tonne) (hors gravats)	274 €	117 €	480 €	386 €	171 €	71 €	248 €
Coût complet 2021 (en euros HT / tonne) (hors gravats)	278 €	140 €	722 €	371 €	190 €	74 €	278 €



11.4. Répartition des charges par flux et par étape technique

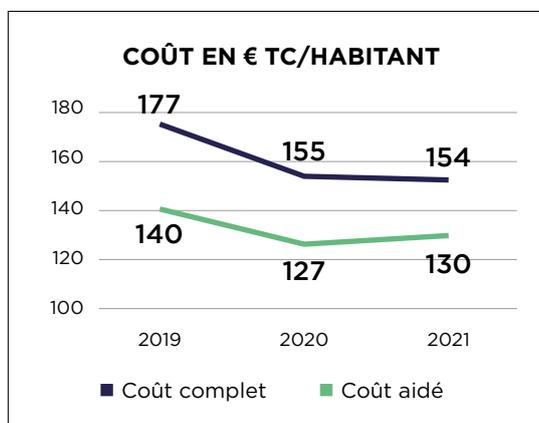


Chapitre 12

ÉVOLUTION DES COÛTS

12.1. L'évolution des coûts tous flux confondus

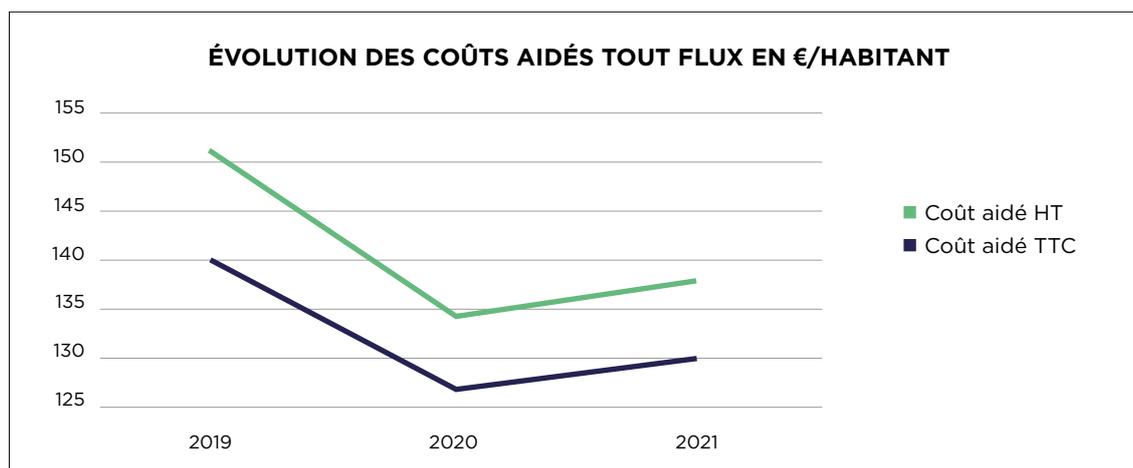
	Euros/habitants
Coût complet 2019 HT	177 €
Coût complet 2020 HT	155 €
Coût complet 2021 HT	154 €
Coût aidé 2019 HT	140 €
Coût aidé 2020 HT	127 €
Coût aidé 2021 HT	130 €



12.2. L'évolution des coûts par flux

12.2.1. Évolution des coûts par flux en €/habitant

	OMR	Verre	Recyclables secs des ordures ménagères	Biodéchets	Déchets des centres de recyclages	Déchets des collectivités	Tous flux
Coût aidé 2019 €HT/hab.	70	1	25	31	36	0	140
Coût aidé 2019 €TC/hab.	75	1	27	33	38	0	151
Coût aidé 2020 €HT/hab.	64	2	24	30	30	0	127
Coût aidé 2020 €TC/hab.	68	2	26	32	32	0	134
Coût aidé 2021 €HT/hab.	67	3	21	38	31	1	130
Coût aidé 2021 €TC/hab.	71	3	22	40	33	1	138



12.2.2. Évolution des quantités collectées en Kg/habitant

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des ordures ménagères	Biodéchets	Déchets des centres de recyclages	Déchets des collectivités	Tous flux
Quantité collectée 2019 (kg/hab.) (sans gravats)	265	23	49	92	178	8	542
Quantité collectée 2020 (kg/hab.) (sans gravats)	262	23	45	87	164	7	512
Quantité collectée 2021 (kg/hab.) (sans gravats)	259	24	46	103	202	12	565

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des ordures ménagères	Biodéchets	Déchets des centres de recyclages	Déchets des collectivités	Tous flux
Quantité collectée 2019 (kg/hab.) (avec gravats)	265	23	49	92	255	8	618
Quantité collectée 2020 (kg/hab.) (avec gravats)	262	23	45	87	237	7	593
Quantité collectée 2021 (kg/hab.) (avec gravats)	259	24	46	103	283	12	646

12.3. L'évolution des coûts par flux ramenés à la tonne

12.3.1. Évolution du coût en €/tonne de 2019 à 2021

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Biodéchets	Déchets des centres de recyclages	Déchets des collectivités	Tous flux
Coût complet 2019 €HT/t (hors gravats)	303 €	90 €	739 €	424 €	225 €	52 €	308 €
Coût complet 2020 €HT/t (hors gravats)	268 €	113 €	759 €	357 €	183 €	63 €	283 €
Coût complet 2021 €HT/t (hors gravats)	278 €	140 €	722 €	371 €	190 €	74 €	278 €

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Biodéchets	Déchets des centres de recyclages	Déchets des collectivités	Tous flux
Coût aidé 2019 €HT/t (hors gravats)	265 €	44 €	504 €	413 €	202 €	52 €	259 €
Coût aidé 2020 €HT/t (hors gravats)	246 €	76 €	530 €	350 €	183 €	63 €	244 €
Coût aidé 2021 €HT/t (hors gravats)	258 €	112 €	454 €	371 €	163 €	65 €	235 €
Coût aidé 2019 €TTC/t (hors gravats)	285 €	50 €	549 €	437 €	215 €	57 €	278 €
Coût aidé 2020 €TTC/t (hors gravats)	259 €	81 €	580 €	363 €	193 €	66 €	259 €
Coût aidé 2021 €TTC/t (hors gravats)	274 €	117 €	480 €	386 €	171 €	71 €	249 €



Hôtel de la Communauté
19 rue Georges Braque
CS 70854
76085 Le Havre Cedex
02 35 22 25 25

